



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2021**

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 25 Novembre 2021, sous la présidence de Madame Christine GUTTIN, Maire, assistée de MM., Sylviane COLUSSI, Lilyan DELUBAC, Karine LETELLIER, Jean-Claude JULLIN, Adjoints.

PRÉSENTS : Mmes MM. Christine GUTTIN, Maire ; Sylviane COLUSSI, Lilyan DELUBAC, Karine LETELLIER, Jean-Claude JULLIN, adjoints ; Eléonore BEL, Arlette BERNARD, Julia BESSON, Stéphanie BOSQUET, Maxime CIARDULLO, Maude GIROUD-GARAMPON, Bernard LY, Marie OLIVER, Olivier ROBERT, Rodolphe STEPHANE, conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : M. Jacques IVOL, adjoint, Mme Alexie MALTHERRE, conseillère municipale, ayant respectivement donné procuration à MM. JULLIN et LY ; MM. Pierre CARRE, François LADET, conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BERNARD.

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021 est approuvé sans observations.

DELIBERATION N° 2021 -053 : DECISION MODIFICATIVE N° 3 :

Madame Sylviane COLUSSI, adjointe aux finances présente au Conseil municipal de CHIRENS la décision modificative n°3.

INVESTISSEMENT – EXTENSION ET REAMENAGEMENT ECOLE ELEMENTAIRE - OPERATION 42

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2188 (21) - 42 : Autres immobilisations corporelles	69 799,00	1321 (13) - 42 : Etats et établissements nationaux	200 000,00
2313 (23) – 42 : Constructions	2 570 943,00	1323 (13) – 42 : Départements	662 414,00
		1328 (13) - 42 : AUTRES - CAF	300 000,00
		1641 (16) - 42 : Emprunts en euros	1 478 328,00
Total dépenses :	2 640 742,00	Total recettes :	2 640 742,00

FONCTIONNEMENT – REAJUSTEMENT FIN D'ANNEE

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
6218 (012) : Autres personnel extérieur	-7 050,00	6419 (013) : Remboursements sur rémunérations du personnel	-41 000,00
6331 (012) : Versement mobilité	608,00	7381 (73) : Taxe addit.aux droits de mut.ou taxe pub.foncière	19 474,00
6332 (012) : Cotisations versées au FNAL	46,00	7788 (77) : Produits exceptionnels divers	47 337,00
6338 (012) : Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	138,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	-12 100,00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	26 478,00		
64168 (012) : Autres emplois d'insertion	6 422,00		
6451 (012) : Cotisations à l'URSSAF	1 290,00		
6453 (012) : Cotisations aux caisses de retraite	2 740,00		



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2021**

6454 (012) : Cotisations aux ASSEDIC	1 369,00		
6455 (012) : Cotisations pour assurance du personnel	5 510,00		
6458 (012) : Cotisations aux organismes sociaux	-90,00		
6475 (012) : Médecine du travail, pharmacie	450,00		
Total dépenses :	25 811,00	Total recettes :	25 811,00

Total Dépenses	2 666 553,00	Total Recettes	2 666 553,00
-----------------------	---------------------	-----------------------	---------------------

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DELIBERATION N°2021-054 : EXTENSION ET REAMENAGEMENT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE : APPROBATION D'UN PRET RELAIS :

Madame le Maire rappelle le projet d'extension et de réaménagement de l'école élémentaire de Chirens, sur le site actuel « Rue du Moulin Defilion ».

Le montant prévisionnel des travaux, dont le démarrage est prévu en janvier 2022, s'élève à la somme de 2 535 994€ H.T.

Plusieurs subventions de l'Etat et du Département, ont déjà été accordées à la commune pour ce projet.

Afin de compenser le décalage des versements de subventions, Madame le Maire propose de solliciter un prêt relais aux conditions suivantes :

Prêteur :	La Banque Postale
Objet :	Préfinancement des subventions
Nature :	Prêt relais
Montant :	800 000€
Durée :	3 ans et 0 mois à compter de la date de versement des fonds
Taux d'intérêt :	0,730%
Base de calcul des intérêts :	30/360
Modalités de remboursement :	Paiement trimestriel des intérêts Remboursement du capital in fine
Date de versement des fonds :	3 semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 21 janvier 2022
Garantie :	Néant
Commission d'engagement :	800,00€ soit 0,100% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Modalités de remboursement anticipé :	Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DELIBERATION N°2021-055 : AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE REAMENAGEMENT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE :

Madame le Maire rappelle le projet de réaménagement de l'école élémentaire de Chirens, sur le site actuel « Rue du Moulin Defilion ».

Par délibération n°2021-24 en date 31 mars 2021, le conseil municipal a attribué la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet ARCANÉ, comprenant un coût prévisionnel des travaux de 1 700 000€ H.T., une rémunération provisoire de la Maîtrise d'œuvre de 189 000€ H.T., et un taux de rémunération de 11,176%.

La mise au point du projet lors de la phase APD a intégré des demandes de travaux complémentaires qui ont principalement impacté les lots VRD et terrassements pour :



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021

- Des terrassements complémentaires attachés à la mission G2PRO pour des renforcements au droit du bâtiment mitoyen de la propriété Boutias.
- Le dévoiement du rejet de la source de la propriété Boutias.
- Des travaux de dévoiement et de réfection des réseaux attachés au phasage des travaux dont le recollement n'était pas connu avant la phase d'étude d'APD.
- Des demandes complémentaires attachées au lot Travaux préparatoires avant l'engagement des travaux pour le contrôle des accès et l'éclairage du cheminement parents/enfants pendant la phase de chantier.

Le montant total des variations financières des travaux est de 194 850,00€ H.T., valeur février 2021.

Le coût prévisionnel des travaux définitif est arrêté ainsi à :

1 700 000,00€ H.T. + 194 850,00€ H.T. (valeur février 2021)

En conséquence, le marché n°2021-01 est modifié dans les conditions suivantes, selon l'Article 6.3 du CCAP :

- Forfait honoraires provisoires : 1 700 000,00€ H.T. X 11,1176% = 189 000,00€ H.T.
- Forfait honoraires définitifs : 1 894 850,00€ H.T. X 11,1176% = 210 661,84€ H.T.

	MONTANT	variation du montant calculé par apport au montant initial (en %)
Montant initial du marché H.T.	189 000,00€	
Montant de l'avenant n°1 H.T.	21 661,84 €	+ 11,46%
Nouveau montant du marché H.T.	210 661,84 €	
+ 20%	42 132,37 €	
TOTAL DU MARCHE TTC	252 794,21 %	

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DELIBERATION N°2021-56 : CONVENTION DE CESSIION GRATUITE D'UN BATIMENT PREFABRIQUE A USAGE DE CLASSE A LA COMMUNE DE ST CASSIEN :

Madame le Maire rappelle le projet de réaménagement de l'école élémentaire de Chirens, sur le site actuel « Rue du Moulin Defilion ».

Madame le Maire rappelle que ce projet consiste en la création d'une garderie et d'une restauration scolaire en neuf, équipés de sanitaires avec un préau et auvent sur attente des parents, et au remplacement de 2 classes préfabriquées par 3 classes en dur avec sanitaires et préau, ainsi qu'au réaménagement de la salle d'arts plastiques en salle des enseignants avec sanitaires adultes.

La commune de St Cassien a fait connaître son intérêt pour acquérir un préfabriqué actuellement sur le site de l'école élémentaire.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention de cession fixant les modalités de cette transaction, et demande à l'assemblée municipale de se prononcer.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DELIBERATION N°2021-57 : DELIBERATION N°2021-56 : CONVENTION DE VENTE D'UN BATIMENT PREFABRIQUE A USAGE DE CLASSE A LA COMMUNE DE BILIEU :

Madame le Maire rappelle le projet de réaménagement de l'école élémentaire de Chirens, sur le site actuel « Rue du Moulin Defilion ».

Madame le Maire rappelle que ce projet consiste en la création d'une garderie et d'une restauration scolaire en neuf, équipés de sanitaires avec un préau et auvent sur attente des parents, et au remplacement de 2 classes préfabriquées par 3 classes en dur avec sanitaires et préau, ainsi qu'au réaménagement de la salle d'arts plastiques en salle des enseignants avec sanitaires adultes.

La commune de Biliu a fait connaître son intérêt pour acquérir un préfabriqué actuellement sur le site de l'école élémentaire.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention de cession fixant les modalités de cette transaction, et demande à l'assemblée municipale de se prononcer.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

QUESTIONS DIVERSES :



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021

Agenda : Téléthon, Talents chirenois, collecte des colis de Noël.

Colis des Aînés : Distribution le samedi 11 décembre à partir de 8H30 sur le même principe que l'an dernier. Tout sera pris cette année à Gam Vert de Charancieu. Mme Besson propose l'association avec la commune de Massieu l'an prochain afin de négocier les tarifs.

Zone Bleue : suite à la suppression des places de stationnement devant l'école élémentaire en raison des travaux, il est mis en place à compter du 1^{er} janvier 2022, avec une campagne de prévention durant tout le mois de janvier., d'une zone bleue sur le parking Place Joseph Rossat, Place de l'Ancienne Gare. Cette zone bleue sera applicable de 7H30 à 17H30, sauf les week-ends et jours fériés.

Démission de son mandat de conseiller municipal délégué de M. Pierre CARRE : Après réflexion, M. LY reprendra l'Info-Chirens et M. STEPHANE reprendra la commission culturelle. Pour cette dernière, une programmation a déjà été faite pour 2022, mais d'autres animations peuvent s'ajouter.

Festival Brassens : Mme le Maire donne un bilan positif de ce festival qui a accueilli environ 180 personnes par soirée, 3 groupes par soir. La commune a participé à hauteur de 1700€, montant du déficit. L'association Vivre à Chirens est très satisfaite de ce bilan.

Conseil Municipal enfants : Une collecte de jouets pour Noël est organisée par les enfants de l'école élémentaire en faveur de l'association des Orphelins de la Côte St André.